

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents à la séance : 9
Date de la convocation : 18 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept et le 29 juillet, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Gilles CHARPY-PUGET, Maire.

Présents : Mesdames Armelle CHAPUIS-TILMAND, et Karine RATTEZ, Messieurs Bernard MOINE, Lionel CHEVALIER, Maxime RENARD, Cédric CREMONA et Thibaut GUILLEMAUD et Christophe POINT.

Absents excusés : Jean-Christophe BALDASSINI et Mme Sandrine DUTARTRE

Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Le procès-verbal de la réunion du 22 juin est lu et adopté à l'unanimité.

Point sur les commissions :

- x *Commission environnement et cadre de vie* : M. Point et M. Renard donnent des précisions sur les plantations à Sagy; ils précisent que quelques géraniums ont été cassés.
- x *Commission communication* : M. Renard souhaiterait des articles afin d'alimenter le site internet. Un article sur la pyrale du buis sera publié sur le site internet de la commune.
- x *Commission Association et CCAS* : Mme Chapuis remercie toutes les personnes qui ont participé au repas du village. Dans le cadre du CIAS le repas des + de 70 ans sera maintenu cette année comme les fois précédentes.
- x *Commission jeunesse* : plusieurs matchs de foot ont été organisés pour les jeunes.
- x *Commission bâtiments* : Mme RATTEZ présente plusieurs devis concernant la mise en accessibilité des toilettes de la salle des fêtes et de la mairie (électricité, plomberie) n'ayant pas reçu celui du lot plâtrerie, les devis seront validés à la prochaine réunion de Conseil. Elle présente également un devis établi par l'entreprise Vernoch'elec concernant la réfection de l'installation électrique du local pompier : 2 090 € TTC et différentes modifications (mairie et salle des fêtes) : 670 € TTC .
- x *Commission voirie* : M. Moine explique que les travaux sur les fossés ont été effectués par l'entreprise Jacquelin pour un montant de 490 € HT. Il manque deux panneaux vers la salle des fêtes, et les poteaux bois à poser. Le marquage sur les ralentisseurs sera refait à la résine. La réfection du chemin des Rosiers est en cours d'étude, une solution en enrobé est préconisée. Les entreprises n'ayant pas toutes envoyées leurs devis, une décision sera prise au prochain Conseil.

Numérotation des habitations :

M. Renard explique que suite à la validation de l'orientation de l'axe des rues il a été établi une liste numérotée des habitations. Mme Chapuis est chargée de contacter deux sociétés pour l'élaboration des plaques. Les plans seront consultables sur le site internet et en mairie. Un courrier d'information sera transmis afin d'informer les habitants sur le numérotage de leur(s) habitation(s).

Inventaire petit patrimoine bâti

Mme RATTEZ explique que les fiches descriptives ont été transmises à l'animatrice du Pays d'Art et d'Histoire et après vérification, elles nous seront retournées pour validation par le Conseil Municipal avant d'être retransmises à la Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois.

Délibération modification des statuts de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois : compétence "Petite enfance : Création et gestion du Relais assistante Maternelles, du Multi-Accueil, de la micro crèche dans le cadre des contrats enfance"

M. le Maire explique que suite à la délibération de la Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois il convient de délibérer sur la modification des statuts afin d'élargir le périmètre de la compétence « Petite enfance : Création et gestion du Relais assistante Maternelles, du Multi-Accueil, de

la micro crèche dans le cadre des contrats enfance”. Il rappelle que la compétence « Petite enfance » est une compétence supplémentaire qui est à ce jour exercée sur l'ex -territoire Mâconnais Val de Saône. La commission « Petite Enfance » s'est réunie le 1er juin 2017 afin de poursuivre la réflexion entamée lors des groupes de travail fusion en 2016.

Après étude, les membres de la commission ont émis un avis très favorable pour élargir la périmètre de cette compétence à l'échelle de l'intercommunalité aux motifs que :

- les deux territoires disposent de structures équivalentes dont les fonctionnements se ressemblent :
 - 2 Relais Assistantes maternelles : un à Tournus le second à Viré,
 - 2 Multi Accueil : un à Tournus le second à Viré,
 - 1 Micro-Crèche à Cruzille,
 - 2 centres de loisirs maternels : un à Tournus le second à Viré

Les structures de Tournus sont gérées par l'Association Familiale du Tournugeois en délégation de service public. Le coût annuel de la subvention versée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Tournus en 2016 au titre de l'activité exercée par rapport à cette compétence s'élève à 203 053 €

Les structures du Mâconnais sont gérées en direct par l'intercommunalité sauf le centre de loisirs qui est associatif.

- Il s'agit d'une compétence « fédératrice » qui peut concerner toutes les communes,
- Il serait difficile de gérer une telle compétence au niveau communal,
- « La Petite Enfance » est un facteur d'attractivité important pour les familles qui souhaitent s'implanter sur le territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes afin d'élargir le périmètre de la compétence “Création et gestion du Relais assistante Maternelles, du Multi-Accueil, de la micro crèche dans le cadre des contrats enfance” sur l'ensemble du territoire communautaire à compter du 1er janvier 2018

Questions diverses :

- ✓ Un rendez vous sera pris avec M. Vorillon de la Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois afin de déterminer, en fonction de la tournée, des points de rassemblement pour le ramassage des ordures ménagères,
- ✓ Mur du cimetière : afin d'occulter la couleur du béton, le propriétaire riverain sera sollicité afin d'obtenir son accord pour la plantation de végétation.
- ✓ Suite à la demande d'avis de la Mairie de Lugny, le retour à la semaine de 4 jours pour les élèves des écoles publiques maternelles et primaires de Lugny est à ce jour refusé par le DASEN,
- ✓ Le Conseil Municipal n'est pas opposé à la réouverture d'un puits privé, situé impasse du Puits, si celui ci est sécurisé avec une grille.
- ✓ Suite à la demande verbale d'un particulier pour l'achat du chemin rural de la Serve, le Conseil Municipal s'y oppose.
- ✓ M. Renard demande s'il existe une réglementation quant au dépôt d'épaves de voitures sur les propriétés privées.

Le Maire,
Gilles CHARPY-PUGET

